

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'APLAHOUE

Consultant

Lazare A. AKOMAGNI

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.1 Cadre physique.....	9
1.2 Cadre Administratif	11
CHAPITRE II : POPULATION	14
2.1 Etat de la population	14
2.2 Mouvements de la population	15
2.3 Ménages	16
2.4 Ethnies.....	18
2.5 Religions.....	18
2.6 Habitat	19
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE	21
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	21
3.2 Pouvoir politique moderne	22
3.3 Place de la femme dans la société.....	23
CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES	24
4.1 Agriculture.....	24
4.2 Elevage.....	26
4.3 Emploi	27
4.4 Energie et Eau	27
4.5 Transport et communications	29
4.6 Commerce	30
4.7 Tourisme et hôtellerie	30
4.8 Pêche et chasse	31
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX	31
5.1 Santé	31

5.2 Education.....	32
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES	36
6.1 Evolution du budget communal	36
6.2 Recettes	36
6.3 Dépenses	37
6.4 Equilibres financiers de la Commune.....	38
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....	39
7.1 Agriculture.....	39
7.2 Elevage.....	40
7.3 Education	40
7.4 Commerce	41
7.6 Ressources Financières	42
CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	43
8.1 Caractéristiques de la filière levier.....	43
8.2 Organisation de la filière et les principaux opérateurs	45
8.3 Atouts et contraintes de la filière coton dans la commune.....	46
8.4 Stratégies de développement de la filière.....	46
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	48
CONCLUSION GENERALE.....	49
BIBLIOGRAPHIES.....	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réseau hydrographique de la commune d'Aplahoué.....	10
Tableau 2: Répartition du nombre de ménage par arrondissement	17
Tableau 3 : Répartition des ethnies de la commune de Aplahoué	18
Tableau 4 : La répartition de la religion dans la commune de Aplahoué.....	18
Tableau 5 : Evolution des superficies (hectares) et des productions (tonnes) des cultures principales dans la commune.....	25
Tableau 6 : Espèces élevées et taille du cheptel	26
Tableau 7: Situation de téléphone dans la commune.....	29
Tableau 8: Situation du personnel enseignant maternel et primaire de la commune en 2004	33
Tableau 9 : Situation du personnel enseignant secondaire de la commune 2004.....	34
Tableau 10 : Situation de l'accès à l'enseignement primaire dans la Commune d'Aplahoué 2003.....	34
Tableau 11 : Evolution des recettes de la commune d'Aplahoué (1999 – 2003	36
Tableau 12 : Evolution des dépenses globales de la commune d'Aplahoué (1999 – 2003)	37
Tableau 13: Evolution de la répartition des dépenses de la commune.....	37

_Toc133508733

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique

NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune d'Aplahoué

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes).

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

La Commune d'Aplahoué fait partie du nouveau département du Couffo, au sud-ouest du Bénin. Le chef-lieu de la Commune d'Aplahoué est situé à 148 km environ de Cotonou (la plus grande ville et la capitale économique du Bénin). D'une superficie de 915 km², elle est limitée au Nord-Est par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Djakotomey, à l'Est par la commune de Klouékanmè et la commune d'Abomey, à l'ouest par la République du TOGO.

1.1.2 Climat

La commune d'Aplahoué est caractérisée par un climat subéquatorial comprenant deux (02) saisons sèches (de juillet à septembre et de novembre à février voire mars) et deux (02) saisons pluvieuses, l'une courte (septembre à novembre) et l'autre plus longue (avril à juillet). Les précipitations annuelles varient de 900 à 1100 mm/an. Ces caractéristiques du climat subissent des modifications par moment à cause de certaines perturbations.

1.1.3 Relief

La Commune est située sur le plateau adja ou le plateau Aplahoué. Ce plateau est limité au Nord par le plateau de Lonkly et à l'ouest par le lac Ahémé. Il représente 35,47 % (pourcentage calculé d'après les données du MISAT – 1997) du relief départemental du Couffo. C'est un plateau sédimentaire du continental terminal qui fait suite au plateau cristallin. Il est d'altitude moyenne de 80 m et légèrement incliné vers le sud où il se raccorde de manière sensible à la dépression médiane des "Tchi".

Au sud de la commune, se trouvent les deux grandes agglomérations : le doublet urbain Aplahoué-Azovè qui s'étend sur plateau, mais les deux villes sont séparées par un cours d'eau permanent (Dokomey) marqué par une assez forte déclivité de part et d'autre de son lit. Un peu vers le centre, on a le bassin-versant de Dékpo.

Dans la Commune, il existe quelques petites collines dont celles de Hontonou et d'Agnanmey dans l'arrondissement d'Atomey, celles de Dékpo centre dans l'arrondissement de Dékpo, celles de Doloumey dans l'arrondissement de Kissamey.

1.1.4 Sols

La commune d'Aplahoué dispose d'une variété de sols. Le substrat est essentiellement composé de sédiments du Continental Terminal. Ces sédiments sont généralement argilo-sableux. Sur le substrat géomorphologique se sont développés des sols sur terre de barre, de nature ferralitique faiblement dénaturés. Ces sols ferralitiques ou terres de barre se rencontrent au Sud de la Commune dans les arrondissements d'Azovè, de Kissamey et d'Aplahoué. Dans les basses vallées et les bas-fonds, on trouve des sols hydromorphes minéraux ou peu humifères. Les sols ferralitiques sur grès et matériaux colluviaux (essentiellement en rebords de plateaux) sont en général filtrants et bien drainés. Leur profondeur, relativement importante, est toutefois souvent limitée par l'existence de niveaux gréseux à faible profondeur et d'une porosité élevée. Les sols ferralitiques sur sédiment meuble du Continental Terminal (au sommet des plateaux) sont des sols profonds de texture généralement argilo-sableuse.

Bien drainés, ce sont des sols filtrants dont la capacité de rétention d'eau est limitée; cette limite étant toutefois compensée par leur profondeur. Les teneurs en matières organiques sont très variables et dépendent de leur passé cultural. Ce sont en général des sols peu fertiles du fait de leur épuisement par suite de leur surexploitation. La pression foncière est très forte. Toutefois, on rencontre encore des sols ferrugineux dans les arrondissements de Dékpo, de Lonkly et d'Atomey. On rencontre également des vertisols dans la zone de Wakpé dans l'arrondissement de Godohou.

1.1.5 Réseau hydrographique

La commune d'Aplahoué est plus ou moins bien arrosée.

Tableau 1 : Réseau hydrographique de la commune d'Aplahoué

Arrondissement	Cours d'eau	
	Permanents	Saisonniers
Aplahoué	Doko, Tchitodou, Lomon, Kpako, fleuve Mono	-
Godohou	Sinlin, Gongan	-
Lonkly	Sinlin, Badja	Bolou, Laogan, Kpéto, Houdjoumè, Dotèmè
Kissamey	Woutèmè, Kémadohoué	-
Atomey	Fleuve Couffo	Sètomè, Agban, Kpoko

Source : PDC Aplahoué, 2005

1.1.6 Végétation

La commune d'Aplahoué ne dispose que de 27 hectares environ de forêt à Badjamè dans l'arrondissement de Lonkly, et de quelques îlots forestiers sous forme de forêts fétiches ou sacrées et forêts saxicoles mais de très petites dimensions. Le couvert végétal de la commune se réduit de plus en plus à la végétation artificielle. Les grandes tendances sont les suivantes :

Les arrondissements d'Atomey et de Lonkly sont pratiquement les seuls espaces encore couverts.

Les arrondissements de Godohou et de Kissamè sont couverts d'un mélange de paysage végétal naturel et de plantations artificielles. Les plantations artificielles sont composées de palmeraies vignobles, de jachères et de fruitiers (surtout des orangeries) ;

Au sud, dans les arrondissements de Dékpo, d'Aplahoué et d'Azovè, la végétation a fait pratiquement place aux champs. Les orangeries et les palmeraies vignobles tiennent aussi lieu d'espace de cultures vivrières.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Evolution administrative

La commune d'Aplahoué, ancienne sous-préfecture d'Aplahoué est l'une des six (06) communes du département du Couffo. Elle compte s depuis le 15 janvier 1999, 7 arrondissements et 66 villages que sont : Atomè (7 villages) ; Azovè (9 villages) ; Dékpo (12 villages) ; Godohou (6 villages) ; Kissamey (12 villages) ; Lonkly (6 villages) et Aplahoué (14 villages).

1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement

1.2.2.1 Les services communaux

Les différents services qui animent l'administration communale de Dangbo sont : Le Secrétariat Général (SG), le Service des Affaires Générales (SAG), le Service des Affaires Economiques (SAE), le Service des Affaires Domaniales (SAD), le Service des Affaires Sociales (SAS), le Service des Archives de la Documentation et de l'Information (SADI), le Service des Affaires Financières (SAF), le Service des Transmissions Radio (STR) et les Bureaux d'Arrondissement (BA)

1.2.2.2 Les services déconcentrés de l'Etat

Ce sont : Le Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA), l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la Recette-Perception (RP), le Centre Communal de Santé (CCS), la Circonscription Scolaire (CS), le Centre de Promotion Social (CPS), la Brigade de Gendarmerie, le Tribunal de Conciliation (TC),...

1.2.2.3 Les partenaires au développement

Il existe deux (02) catégories de structures en dehors de celles administratives. Il s'agit des structures associatives d'inspiration villageoise ou communautaire et des structures mises en place par les différents partenaires au développement que sont les ONG.

- **Les structures associatives d'inspiration communautaire**

Il s'agit, au niveau village :

De groupements villageois (GV), de groupements de femmes (GF) et de groupements mixtes ;

Des associations des jeunes, des groupes de sécurité pour lutter contre l'insécurité dans les villages ;

Des Associations des Parents d'Élèves au niveau de écoles.

Au niveau arrondissement, on a :

Des associations de développement d'arrondissement dans la plupart des arrondissements,

Des associations de jeunes d'arrondissement et

Des unions des groupements féminins au niveau de chacun des arrondissements.

Au niveau communal, on a :

- L'Association pour le Développement Économique, Social et Culturel de la Commune (ADESCA)
- L'Union Communale des Producteurs (UCP)
- L'Union Communale des Groupements de Femmes (UCGF)
- Le Collectif des Associations des Parents d'Élèves (CAPE)
- Le Collectif des Associations des Artisans
- Le COGEA (Comité de gestion de Centre de Santé d'Arrondissement)
- Le COGEC (Comité de gestion de Centre de Santé Communal)

- **Les structures mises en place par les partenaires au développement**

Plusieurs ONG, dans la mise en œuvre de leurs actions, ont suscité la création des structures. Parmi elles, on peut citer :

- Comité de Concertation (CC)
- Comité Villageois de Développement Local (CVDL)
- Comité Villageois de Développement (CVD)
- Comité Inter-villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CIGRN)
- Comité Villageois de Lutte contre le SIDA
- Etc.

1.2.3 Coopération décentralisée

La disponibilité des partenaires à financer le développement local est une bonne opportunité à saisir. C'est pourquoi une coopération dynamique devra être établie et entretenue afin d'attirer le plus d'investissement en vue de réaliser les objectifs de développement. La coopération décentralisée ne concernera pas seulement la coopération Nord-Sud, mais aussi celle Sud-Sud.

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

L'ancêtre des AJA TOGNI-ANYI selon l'histoire, serait venu de la Mésopotamie Asie occidentale, un pays civilisé avant l'ère chrétienne. Cette imagination se passait à la suite d'une croisade et TOGNI-ANYI était avec un important groupe pour se retrouver au pays des YOROUBA. La fondation d'Aplahoué remonte très loin. Selon Roberto PAZZI (1984), les « Houé », c'est-à-dire les Adja d'Aplahoué d'une part, les Ayizo et les Xwla d'autre part, représentent les groupes de migrations de l'époque ancienne : le peuplement du 13ème et du 16ème siècles.

Le nom Aplahoué, que les colons appelaient Parahoué, vient du nom du fondateur Akpla. Akpla était un guérisseur traditionnel célèbre venu de Tado, reconnu par les autres localités. « Houé » désignant habitation, la dénomination « Akplahoué » signifie « chez Akpla ».

2.1.2 Evolution de la population

En 1992, la population de la commune d'Aplahoué était de 77.491 habitants, avec un taux d'accroissement de 3,12%. En se basant sur les résultats du troisième RGPH 2002, la population est de 116.988; le nouveau taux obtenu est 2,02 %.

On constate que ce taux est inférieur à celui de 1992. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette variation. Il s'agit de : la connaissance et la maîtrise de plus en plus appréciable des méthodes de planning familial; le mariage tardif des jeunes hommes en âge de procréation à cause du chômage; la diminution sensible de mariage précoce des femmes ou filles à cause de l'amélioration du taux de scolarisation des filles et la sensibilisation sur les IST/SIDA ;

2.1.3 Structure par âge et par sexe de la population

La commune d'Aplahoué a une population de 116.988 habitants, avec une densité moyenne de 128 habitants/km² (RGPH 2002). La population féminine est de 66.011habitants, soit un rapport de masculinité de 53,01 %.

2.1.4 Population active

La population active de la commune d'Aplahoué s'établit à 50 047 personnes actives dont 28 138 de sexe féminin (56,2%) et 21 909 de sexe masculin (43,8%). Il y a ainsi

environ 78 hommes actifs pour 100 femmes actives. La commune d'Aplahoué contribue à 23,2% à la population active du département du Couffo et à 1,8% à la population active du pays.

Lorsqu'on compare la répartition par sexe de la commune du Couffo à celui du département et à l'ensemble du pays, on se rend compte d'un écart plus prononcé décroissant du niveau national au niveau de la commune. Cet écart est en faveur des femmes. En effet, les femmes actives du niveau national représentent 49,3% contre 58,1% au niveau du département du Couffo et 56,2% au niveau de la commune d'Aplahoué. Ceci se traduit par un rapport de masculinité de plus de femmes actives que d'hommes actifs au niveau du département et de la commune qui sont respectivement de 72 hommes actifs pour 100 femmes actives et de 78 hommes actifs pour 100 femmes actives.

2.2 Mouvements de la population

2.2.1 Natalité

L'âge moyen auquel les femmes du département d'Aplahoué accouchent est de 34,39 ans. La commune se classe ainsi en 6^{ème} position par rapport aux autres communes du département du Couffo après Dogbo (35,82 ans), Toviklin (35,42 ans), Klouékanmè (35,19 ans), Lalo (35,13 ans) et Djakotomey (34,87 ans).

La mesure du niveau de fécondité en 2002 permettant de savoir le nombre d'enfants que les femmes de la commune d'Aplahoué pourraient avoir en moyenne à la fin de leur vie féconde est obtenue par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). Une femme de 15-49 ans pourraient avoir en moyenne 5,7 enfants contre 5,6 enfants par femme pour le département du Couffo et 5,5 enfants pour l'ensemble du Bénin. Il en résulte un écart de 0,1 enfant entre le niveau de la commune et le département et 0,2 enfant entre le niveau de la commune et le niveau national.

La commune d'Aplahoué se classe ainsi au 4^{ème} rang après Toviklin (6,02 enfants par femme), Lalo (5,93 enfants par femme) et Klouékanmè (5,79 enfants par femme).

Le Taux Global de Fécondité Général (TGFG) qui mesure le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer (15-49 ans) est estimée à 186 ‰ chez les femmes dans la commune d'Aplahoué. Ce taux est nettement supérieur à celui du département du Couffo et à celui du niveau national qui sont respectivement de 182,1‰ et de 174,1‰)

2.2.2 Mortalité

Le taux brut de mortalité de l'ensemble de la commune est de 13,47‰ contre 12,27 au niveau national. Il est de 14,77 chez les hommes et de 12,07‰ chez les femmes.

Par ailleurs, le taux de mortalité des moins de cinq ans (sur 10.000 naissances vivantes) paraît un bon indicateur de l'accès aux soins de santé. C'est pourquoi, il a été choisi à ce niveau. En ce qui concerne le cas de la commune d'Aplahoué, le taux de mortalité des moins de cinq ans est de 147,7‰. Ce taux est supérieur à celui du département qui est de 140,9‰. Bien que la plupart des arrondissements de la Commune dispose d'un centre de santé, on peut constater que la mortalité des moins de 5 ans reste encore préoccupante dans la Commune.

2.2.3 Migrations

De la répartition des migrants par département et chefs-lieux de département, il ressort que le Littoral accueille 23,8% de l'ensemble des émigrants d'Aplahoué soit un peu moins de 1 migrant sur 4. Le département sans la commune d'Aplahoué reçoit 17,9% des émigrants d'Aplahoué, soit environ 2 migrants sur 10. Tandis que la commune d'Aplahoué, en terme relatif, reçoit 60,6% des immigrants en provenance des autres communes du Couffo et 9,7% de ceux qui sont ressortissants du Littoral. Malgré le retard en terme de développement d'Aplahoué par rapport à la ville de Lokossa, cette dernière participe à l'immigration dans Aplahoué pour 4% des migrants.

Concernant les immigrants internes dans Aplahoué, ils sont en majorité des femmes : 54,9% de femmes contre 45,1% des hommes. Il n'en est pas ainsi pour toutes les provenances. Elles sont plus nombreuses à quitter le Zou sans Abomey et Bohicon (63% contre 37% pour les hommes) et le Mono sans Lokossa (60,3% contre 39,7% pour les hommes). Le constat est le même au niveau de tous les départements et leur chef lieu, excepté l'Alibori, Natitingou, Borgou sans Parakou, Littoral, Ouémé sans Porto-Novo, Porto-Novo et le Plateau où les hommes sont proportionnellement plus nombreux à migrer vers Aplahoué.

Quant à l'émigration des ressortissants d'Aplahoué, elle est globalement dominée par les femmes, soit 53,5% contre 46,5%. Les femmes qui quittent Aplahoué pour le reste du Couffo sont plus nombreuses que les hommes (61,2% contre 38,8% pour les hommes). Parmi les migrants vers Lokossa, on compte moins de femmes (49,7% pour les hommes contre 50,3% pour les femmes). Il en est de même du reste de l'Atacora sans Natitingou, de Atlantique, de Parakou, des Collines, du Mono sans Lokossa, du Plateau et de Bohicon.

2.3 Ménages

Dans le département du Couffo, le nombre de ménages ordinaires recensés en 2002 est de 84 827 ménages et celui de la commune d'Aplahoué est de 19 932 ménages réparti entre les 7 arrondissements. Dans cette commune, l'arrondissement d'Azovè abrite 24% de ces ménages et celui d'Aplahoué 19,6%.

Tableau 2: Répartition du nombre de ménage par arrondissement

Arrondissements	Nombre de ménages
Atomè	2 156
Azovè	4 774
Dékpo	2 531
Godohou	1 834
Kissamey	3 175
Lonkly	1 564
Aplahoué	3 898
Total	19 932

Source : RGPH3 (2002)

2.3.1 Taille des ménages

La taille moyenne des ménages dans le département du Couffo est de 6,18 personnes et celle de la commune d'Aplahoué est de 5,87%. C'est dans les arrondissements de Azovè (4,79 personnes) et de Aplahoué (5,50 personnes) qu'on rencontre les ménages de taille plus petite que la moyenne nationale. La taille moyenne des ménages de la commune d'Aplahoué varie de 4,79 personnes à 6,68 personnes ; taille moyenne supérieure à la moyenne du département du Couffo.

Dans la commune d'Aplahoué, les ménages de grandes tailles (10 personnes ou plus) représentent 15,8% des ménages contre 10,7% pour les ménages à une seule personne. Dans les arrondissements de Godohou, Lonkly et Dékpo au moins un cinquième des ménages ont plus de 10 personnes, soit respectivement : 21,5%, 20,4% et 19,4%.

2.3.2 Revenus des ménages

Au niveau du département du Couffo, on dénombre 47,7% de ménages pauvres tandis que dans la commune d'Aplahoué, les ménages pauvres sont au nombre de 50,1%. Sur le plan géographique, le classement par ordre décroissant des indices de pauvreté met en évidence ce qui suit : i) Les arrondissements de Azovè et Atomè (respectivement 10,1% et 48,1%) sont moins affectés par la pauvreté d'existence ; ii) les arrondissements les plus affectés par la pauvreté d'existence sont en premier lieu Godohou (73,1%), suivi de Dékpo (69,1%) et de Kissamey (69,0%).

2.4 Ethnies

Plusieurs ethnies cohabitent dans la commune avec une forte domination des Adja. Il s'agit des Adja ; Fon ; Yoruba ; Dendi ; Bariba ; Yomlokpa ; Peulh et autres.

Tableau 3 : Répartition des ethnies de la commune de Aplahoué

	Proportion absolue			Proportion relative (%)		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Total	116988	54977	62011	100	100	100
Adja et app	109089	51451	57638	93,2	93,6	92,9
Fon et app	5402	2573	2829	4,6	4,7	4,6
Bariba et app	23	13	10	0,0	0,0	0,0
Dendi et app	108	56	52	0,1	0,1	0,1
Yoa et Lokpa et app	27	7	20	0,0	0,0	0,0
Peulh ou Peul	84	43	41	0,1	0,1	0,1
Gua ou Otamari et app	3	3	0	0,0	0,0	0,0
Yoruba et app	379	180	199	0,3	0,3	0,3
Autres ethnies du Bénin	356	55	301	0,3	0,1	0,5
Ethnie étrangère	892	307	585	0,8	0,6	0,9
ND	625	289	336	0,5	0,5	0,5

PDC Aplahoué

2.5 Religions

Malgré les timides percées faites par le catholicisme et une présence remarquable des "Autres Chrétiens", la religion traditionnelle demeure prépondérante dans la commune d'Aplahoué.

Tableau 4 : La répartition de la religion dans la commune de Aplahoué

RELIGION	Total	%	Masculin	Féminin
Total	116988	100,0	54977	62011
Aucune	2414	2,1	1205	1209
Vodoun	49961	42,7	23384	26577
Autre traditionnelle	2413	27,7	15344	17069
Catholique	8772	7,5	4086	4686
Protestant méthodiste	783	0,7	352	431
Autres protestants	2154	1,8	1014	1140

Céleste	1883	1,6	873	1010
Islam	935	0,8	483	452
Autre chrétien	12414	10,6	5802	6612
Autre religion	4637	4,0	2173	2464
ND	622	0,5	261	361

PDC Aplahoué

2.6 Habitat

L'habitation au Bénin et plus précisément dans la commune d'Aplahoué se caractérise par un degré élevé de vie en communauté. Les résidents de la commune d'Aplahoué ont une forte tendance à habiter dans leurs propres maisons. En effet, dans cette commune, 84,7% des ménages vivent chez eux dont 70,7% dans des propriétés familiales. Par ailleurs, 12,6% d'entre eux vivent dans des propriétés sans titre foncier et seulement 1,4% dans des propriétés possédant de titre foncier. Les locataires représentent 8,7% des ménages. Selon les arrondissements, on observe une disparité. En effet, les locataires dominent à Azovè (26,9%) et à Aplahoué (6,6%).

2.6.1 Type d'habitat

Dans la commune d'Aplahoué, le recensement des unités d'habitation selon la nature du toit révèle que 97,8% des toits sont en tôle ou en paille, soit 86% de couverture en tôle et 11,8% en paille. La propension à utiliser la tôle, considérée comme un matériau définitif par rapport à la paille, est un signe évident de modernisation de l'habitat, corollaire de l'augmentation du pouvoir d'achat. Il se dégage une disparité en matière de couverture des unités d'habitation selon les arrondissements. Ainsi, l'utilisation des tôles pour la couverture du toit est plus marquée à Azovè (93,8%), Kissamey (91,7%) et Dékpo (91,18%), alors que les matériaux traditionnels (la paille et le palme) sont dominants dans les arrondissements d'Aplahoué (21,5%) et Atomè (19,7%), avec des proportions plus élevées que celle du département du Couffo (17,5%).

2.6.2 Matériaux utilisés dans la construction

Cinq principaux types de matériaux qui ont servi à la construction des murs des unités d'habitation ont été recensés à savoir : la brique, la pierre, la terre, le bois et le bambou. La terre est toujours prépondérante dans la construction des murs des unités d'habitation dans la commune d'Aplahoué (69,7%). Les constructions améliorées sont essentiellement en brique ou en pierre (18,6%). Selon les

arrondissements, les unités d'habitation avec les murs en brique ou pierre sont plus visibles à Azovè (45,3%) et Godohou (12,7%) alors que l'utilisation de la terre pour les murs est généralisée dans tous les arrondissements de la commune.

2.6.3 Mode d'éclairage

L'utilisation du pétrole est le mode d'éclairage le plus utilisé (86,7%) dans la commune de Aplahoué. Quand à l'éclairage par la SBEE, elle ne couvre le besoin que de 12,3% des ménages. L'utilisation des autres sources d'éclairage est marginale. La prédominance du mode d'éclairage par le pétrole au niveau de la commune se vérifie dans la plupart des arrondissements où la proportion varie de 99,5% dans Dékpo à 57% dans Azovè.

2.6.4 Mode d'approvisionnement en eau

La fréquence des ménages selon les sources d'approvisionnement en eau révèle que 53,7% des ménages s'approvisionnent le plus souvent en eau potable dont 20,5% en eau de la SBEE, 28,1% en borne fontaine ou pompe villageoise et 5,1% en eau de puits protégés. Quand aux ménages n'ayant pas accès à l'eau potable (45,4%), ils s'approvisionnent en eau de puits non protégés (25,2%) et (19,8%) en eau de surface ou de marigot et les autres sources n'interviennent que pour 0,4%. Par rapport aux arrondissements, on constate que l'approvisionnement en eau potable par les pompes villageoises est plus fréquent dans Atomè (70,3%) et Godohou (55,8%) et l'approvisionnement en eau de la SBEE est prépondérant dans Azoè (73,1%). Les arrondissements n'ayant pas accès à l'eau potable sont Dékpo (75,4%), Aplahoué (62%) et Lonkly (62,1%).

2.6.5 Type d'aisance.

L'observation du mode d'aisance dans la commune d'Aplahoué révèle que les latrines ventilées et les toilettes à chasse sont peu fréquentes avec 4,5%, alors que l'utilisation de la nature comme mode d'aisance est importante avec 81,4% et cela quelque soit l'arrondissement. Les autres modes d'aisance ne couvrent que 1,7% des ménages.

3.1 Pouvoir politique traditionnel

En milieu Adja, comme dans la plupart des communautés béninoises, l'organisation de base est la famille. Dans le ménage, l'homme est le chef de la famille et est chargé de subvenir aux besoins de toute la famille; il prend les décisions relatives à l'éducation des enfants en étroite collaboration avec la femme.

Aujourd'hui, on assiste à un relâchement du contrôle de la famille sur les individus et surtout sur les enfants. Le plus inquiétant est qu'on retrouve dans la plupart des cas que toutes les charges familiales reposent sur les femmes alors qu'elles sont presque absentes dans les structures de prise de décision. C'est le plus fréquent dans les milieux ruraux et dans les familles polygames.

Généralement, la petite famille est constituée des parents (père, mère(s)) et des enfants. La famille élargie est la petite famille plus les latéraux et les collatéraux, les ascendants et les descendants.

Dans la famille, le droit d'aînesse revient aux garçons et la dévolution successorale se fait souvent en leur faveur, portant ainsi atteinte à l'équité et aux dispositions du Code des Personnes et de la Famille.

Sur le plan des associations traditionnelles, il en existe plusieurs dans la commune, parmi lesquelles on peut citer :

Les associations de tontine ;

Les groupes folkloriques ;

Les groupes d'entraide pour les travaux des champs ;

Les associations des guérisseurs traditionnels et tradi-praticiens ;

Les organisations de pèlerinage pour rendre des sacrifices aux anciennes chefferies tels que

Le pèlerinage de TADO (dénommé « agbogbosan ») au TOGO,

« Edjahouhou » à Agnanmey dans l'arrondissement d'Atomey, etc. ...

Ces associations permettent de résoudre des problèmes socio-culturels et bien d'autres

3.2 Pouvoir politique moderne

Les principales organisations modernes concernent les organisations non gouvernementales et les institutions ou structures locales. Ces organisations jouent aujourd'hui dans la commune d'Aplahoué un rôle primordial dans le développement local. Une grande partie de l'animation de la vie communautaire se fait par ces acteurs.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Il existe dans la commune une multitude d'ONG. Les plus connues et les plus actives dans la mise en œuvre des projets de développement sont assez considérables. Leurs domaines d'interventions sont variés couvrant l'essentiel des activités de la vie sociale, économique et culturelle des populations. Il est d'une grande importance qu'il existe un cadre de concertation/collaboration bien fonctionnel entre ces ONG et les élus locaux, notamment le Maire et le conseil communal.

Les structures et institutions locales de la commune

Il existe deux (02) catégories de structures en dehors de celles administratives. Il s'agit des structures associatives d'inspiration villageoise ou communautaire et des structures mises en place par les différents partenaires au développement (ONG).

Les structures associatives d'inspiration communautaire

Il s'agit :

Au niveau village de groupements villageois (GV), de groupements de femmes (GF) et de groupements mixtes ; des associations des jeunes, des groupes de sécurité pour lutter contre l'insécurité dans les villages ; des Associations des Parents d'Elèves au niveau de écoles.

Au niveau arrondissement, on a des associations de développement d'arrondissement dans la plupart des arrondissements, des associations de jeunes d'arrondissement et des unions des groupements féminins au niveau de chacun des arrondissements.

Au niveau communal, on a l'Association pour le Développement Economique, Social et Culturel de la Commune (ADESCA)

L'Union Communale des Producteurs (UCP)

L'Union Communale des Groupements de Femmes (UCGF)

Le Collectif des Associations des Parents d'Elèves (CAPE)

Le Collectif des Associations des Artisans

Le COGEA (Comité de gestion de Centre de Santé d'Arrondissement)

Le COGEC (Comité de gestion de Centre de Santé Communal)

Les structures mises en place par les partenaires au développement

Plusieurs ONG, dans la mise en œuvre de leurs actions, ont suscité la création des structures. Parmi lesquelles, on peut citer :

Comité de Concertation (CC)

Comité Villageois de Développement Local (CVDL)

Comité Villageois de Développement (CVD)

Comité Inter-villageois de Gestion des Ressources Naturelles (CIGRN)

Comité Villageois de Lutte contre le SIDA

3.3 Place de la femme dans la société

Des informations recueillies lors de l'élaboration du PDC dans les arrondissements, il ressort qu'en général, l'accès et le contrôle des revenus des ménages sont l'affaire des hommes. Les revenus des hommes sont exclusivement gérés par eux-mêmes tandis que ceux des femmes sont également indirectement gérés par eux. En effet, lorsque la femme dispose d'un revenu, beaucoup de charges du ménage sont laissées à sa charge. Elle se sent donc obligée de faire face à ces charges, ce qui fait qu'elle ne peut plus disposer librement de ses ressources.

En général, hommes, femmes et enfants s'adonnent aux activités agricoles. Dans la plupart des cas, cela se passe bien. Etant donné que les femmes n'héritent pas encore de la terre dans certaines contrées, elles travaillent pour la plupart dans les exploitations de leur mari ou de leurs parents. Les hommes quant à eux disposent des terres héritées de leurs parents.

Les femmes s'investissent autant que les hommes dans la production animale. Seulement, elles souffrent beaucoup plus de la rareté de ressources financières pour développer leurs activités dans ce domaine

L'intervention des femmes se limite à la recherche des bois de chauffe et à la du charbon. Toutes les autres actions relatives à l'exploitation des bois d'œuvres des palmiers jusqu'à leurs transformation en produits dérivés (meubles, charpente, sodabi ...) sont aux mains des hommes.

4.1 Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la Commune. Elle occupe la majeure partie de la population (plus de 90% de la population active) dont toutes les couches de la population vivent.

Le système de production est resté traditionnel, rudimentaire avec quelques tentatives de modernisation à travers la culture attelée.

L'agriculture est plus pratiquée dans les arrondissements du Nord et du centre qui disposent encore de vastes étendus de terres cultivables notamment dans Atomey, Godohou et Lonkly.

L'agriculture est le principal secteur pourvoyeur d'emploi loin devant toutes les autres activités. Les femmes y jouent un grand rôle aux côtés de leur mari.

4.1.1 Terres agricoles

La commune d'Aplahoué s'étend sur 915 km² dont environ 34 200 hectares de superficie cultivée.

4.1.2 Productions

L'évolution des rendements et des productions de 1999 à 2003 des différentes spéculations agricoles sont présentés dans le **tableau 5**

De ce tableau, en terme de production, on peut retenir que les principales cultures de la Commune sont le maïs, le coton, le manioc, le niébé, la tomate, le piment etc.

Quant aux rendements, ils en général faibles, ce qui ne valorise pas les efforts des producteurs notamment ceux du coton pour le quel le rendement est de moins d'une tonne à l'hectare.

On peut noter au regard des statistiques que les productions et les superficies emblavées suivent une évolution erratique, avec une tendance à la baisse pour les productions de tomate et de coton. Concernant le riz, sa production est très faible et tend à disparaître dans la Commune malgré l'existence de nombreux bas-fonds. Par contre, la production fruitière reste non négligeable dans la commune. C'est l'arrondissement d'Atomey qui vient en tête en matière de production fruitière pour toutes les fruitières. Les fruits les plus produits sont les bananes, les oranges, l'ananas. L'anacardier est en expérimentation dans les arrondissements d'Atomey et de Godohou. Il faut noter également que Kissamey vient de loin en tête pour la production d'orangers.

Tableau 5 : Evolution des superficies (hectares) et des productions (tonnes) des cultures principales dans la commune

Cultures	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Maïs local	14 255	12 600	13 589	15 171	15 171	11 583	13 589	13 580	15 171	14 982
Maïs amélioré	643	516	563	619	619	631	563	748	619	843
Riz	16	18	11	-	-	36	11	24	-	-
Niébé	6 380	5 341	5 482	3 485	3 485	2 838	5 482	2 600	3 485	1 971
Arachide	4 385	4 369	4 252	4 965	4 965	2 277	4 252	2 445	4965	2 983
Igname	200	207	193	128	128	2 484	193	2 027	128	2 508
Manioc	1 444	1 140	1 407	1 387	1 387	26 800	1 407	33 582	1 387	34 441
Patate douce	46	114	103	66	66	413	103	388	66	238
Tomate	469	433	462	530	530	2 598	462	2 772	377	2 262
Piment	202	149	161	110	110	97	161	109	110	71
Gombo	502	223	240	203	203	496	240	535	203	462
Légume feuille	114	53	55	47	47	91	55	95	-	-
Pois d'engole	175	242	212	102	102	146	212	125	102	55
Coton	12 573	12 442	12 246	8 376	8 376	-	12 246	12 760	8 376	6 123

Source : CARDER Mono Couffo, DPP/MAEP

4.1.3 Céréales

Le maïs constitue la principale céréale produite dans la commune. Il est actuellement secondé par le riz dans une proportion beaucoup plus faible

4.1.4 Cultures de rentes

Les seules cultures de rente produites dans la commune sont le coton et l'arachide.

4.1.5 Bilan céréalier

La commune d'Aplahoué appartient au département du Couffo où le bilan vivrier est largement déficitaire. En effet, en 2005 dans le département, le déficit est 9 474 tonnes pour la maïs et de 7 134 pour le riz.

4.1.6 Structures d'encadrement

Les structures d'encadrement sont le CeCPA et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant dans la commune.

4.2 Elevage

D'une façon générale, l'élevage observé dans la commune d'Aplahoué est de type traditionnel, c'est à dire qu'il est pratiqué sans aucun professionnalisme. Les élevages rencontrés sont faits aux alentours des cases, dans les cours des maisons etc. Il existe néanmoins quelques rares éleveurs professionnels dans la commune auprès desquels des statistiques ont été collectées par les services du CeRPA.

Les effectifs des différentes espèces sont résumés dans le **tableau 6**, qui indique que les caprins sont de loin l'espèce la plus importante dans la commune en nombre de têtes.

Tableau 6 : Espèces élevées et taille du cheptel

Espèces	Taille du cheptel
bovins	1 398 têtes
caprins	30 397 têtes
ovins	11 891 têtes
volailles	12 760 têtes

Source : PDC Aplahoué

Notons par ailleurs que l'élevage conventionnel (escargots, aulacodes, les lapins) s'installe progressivement dans la Commune.

4.3 Emploi

La participation à l'activité économique est mesurée par le taux d'activité qui est définie comme le rapport de la population active à la population totale de 10 ans et plus.

Le taux global d'activité de la commune d'Aplahoué s'établit à 69,7%, soit environ 7 personnes sur 10 de la population de plus de 10 ans sont actives dans cette commune. Chez les hommes, ce taux est inférieur d'environ 3 points à celui des femmes (68% contre 71,1%). Le taux d'activité observé au niveau de cette commune est supérieur à celui au niveau du département (67,6%) et au niveau de l'ensemble du Bénin (63,8%).

L'observation de ces taux selon l'âge au niveau de la commune d'Aplahoué dénote que le plus faible est enregistré chez les jeunes de moins de 15 ans. Le taux d'activité par âge, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, croît régulièrement pour atteindre un palier maximum entre 35 et 49 ans et décroît à partir de 50 ans. Ce maximum est observé précisément à 39 ans chez les hommes (95,1%) et chez les femmes (83,1%).

Le taux d'activité des personnes âgées (60 ans et plus) de 69,7% est un peu supérieur à la moyenne du département (67,6%). Celui des hommes âgés est supérieur au taux masculin moyen (83,4% contre 68%) et celui des femmes âgées est moindre que la moyenne féminine (63,7% contre 71,1%).

La commune d'Aplahoué contribue à la population occupée du département du Couffo pour 23,2%. Cette population active est occupée en majorité dans le secteur informel. Ce secteur utilise 98% des actifs occupés et le secteur formel ne représente que 2% réparti de façon inégale entre le public (1,3%) et le privé (0,7%). On remarque que les femmes se retrouvent plus dans le secteur informel que formel : 99,1% contre 96,5%. Il se dégage un rapport de 76 hommes occupés pour 100 femmes occupées dans ce secteur d'activité dans la commune d'Aplahoué. Dans le secteur formel, c'est les hommes qui dominent : 327 hommes pour 100 femmes dans l'activité formel de l'état.

4.4 Energie et Eau

4.4.1 Energie

Le réseau électrique ne couvre qu'une partie des arrondissements d'Aplahoué et d'Azové et traverse celui de Kissamey. Tous les autres arrondissements souffrent cruellement du déficit en électricité. Le projet de construction du barrage hydroélectrique d'Adjralala contribuera à coup sûr à régler, ne serait-ce qu'en partie ce problème. Vu le rôle que joue l'énergie dans le développement socio-économique,

des actions soutenues doivent être envisagées pour étendre la couverture énergétique en matière d'électricité de la Commune.

La répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson montre que le bois est fréquemment utilisé comme moyen de cuisson dans la commune d'Aplahoué (86,8%), suivi du charbon de bois (8,9%) et du pétrole (2,8%). Cette utilisation du bois et du charbon de bois est sûrement une menace pour l'environnement du fait de la déforestation qui en découle si d'autres sources d'énergie ne sont pas trouvées pour la cuisson. Le bois est le moyen de cuisson le plus utilisé dans tous les arrondissements de la commune d'Aplahoué à des fréquences variant de 97,8% à Lonkly à 65,7% à Azovè.

Il n'existe pas un réseau de gaz dans la commune d'Aplahoué. Cependant, il existe deux dépôts de gaz ORYX à Azové pour les quelques consommateurs.

Il n'existe aucune station publique dans la commune. La seule grande station privée (MAAFI) est située à Azovè. Elle n'arrive pas toute seule à satisfaire la demande. D'où l'installation anarchique de vendeurs d'essence frelatée dans tous les arrondissements

4.4.2 Eau

A peine 50% de la population de la Commune d'Aplahoué ont accès à l'eau potable. Cette situation est d'autant plus préoccupante que pour l'ensemble du département du Couffo, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable est de 47,3%. Au niveau national, ce taux est de 38,4% démontrant ainsi toute l'ampleur du déficit d'accès à l'eau potable dans la Commune d'Aplahoué.

Le secteur de l'eau est couvert par deux structures que sont la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), ancienne section de la SBEE et le service départemental de l'hydraulique du Couffo.

Le réseau d'eau potable de la SONEB a une longueur de 31,2 km pour un total de 945 abonnés (source SONEB, point 2004). La SONEB tire son eau de deux forages de profondeur 90 m, avec une capacité de production de 18 m³/heure pour le premier et de 11m³/heure pour le second. Un château d'eau de 250 m³ situé à Azové muni de surpresseurs alimente tout le réseau. Selon les utilisateurs, le débit de l'eau à la pompe est faible. D'où la nécessité d'un plan directeur d'investissement. Celui de décembre 1996 étalé sur la période de 10 ans entre 1998 et 2007 devra être revu compte tenu de l'essor démographique d'Azové et d'Aplahoué.

Etant donné que la Commune est en grande partie rurale, le Service Départemental de l'Hydraulique (SDH) du Couffo a développé son réseau à travers les sept (07) arrondissements de la Commune

4.5 Transport et communications

4.5.1 Transport

D'intenses activités sont menées dans ce domaine avec un parc automobile bien équipé et dont la gestion est assurée par plus de trois syndicats. L'affluence des mouvements des véhicules a lieu dans les sens à l'intérieur et à l'extérieur du pays tels que Cotonou, Parakou, Porto Novo, Abomey... Togo, Nigeria, Côte d'Ivoire. Les activités de transport dans la Commune concernent essentiellement le transport de personnes et de marchandises.

On dénombre trois gares routières dans la commune. Ce sont les gares routières d'Azovè, d'Atomey et de Kissamey. Les gares d'Atomey et de Kissamey sont de toute petite envergure, tandis que celle d'Azovè est entièrement clôturée en matériaux définitifs. D'une superficie de 5 750 m² dont 312 m² de surface couverte, elle accueille plus de 250 véhicules les jours de marché. Elle est éclairée, alimentée en eau potable et dispose de quatre (04) latrines. Elle dispose aussi d'un poste récepteur radio et de téléphone. L'activité florissante qui se mène dans cette gare est en grande partie due aux réseaux routiers bitumés qui traversent la commune, mais également à la position de ville carrefour d'Azové.

L'importance certaine du marché d'Azové est également l'un des facteurs explicatifs du développement des activités de transport dans la commune

4.5.2 Communications

Suivant les informations reçues au niveau de la Direction Régionale OPT Mono/Couffo, les abonnements au téléphone et les travaux d'extension du réseau téléphonique se présentent comme suit depuis sa mise en service en 1996.

Tableau 7: Situation de téléphone dans la commune

Téléphone	Nombre d'abonnés
Téléphone fixe	54
Cellulaire fixe	220
Demandes non encore satisfaites	500

Source : PDC Aplahoué

Vu l'importance de la demande non encore satisfaite, l'OPT a prévu l'installation d'une terminale téléphonique dans la Commune pour desservir les arrondissements d'Aplahoué et d'Azové. Seul le réseau du téléphone mobile LIBERCOM est fonctionnel dans la commune. Celui de TELECEL s'obtient par endroits.

En ce qui concerne l'accès au réseau mondial d'information et communication qu'est l'Internet, il faut noter qu'un cybercafé est installé dans la Commune à Azové. Cet

état de chose est en partie explicable par la défectuosité du réseau téléphonique dont les travaux d'extension se poursuivent.

Couverture radiophonique et télévisuelle

Pour ce qui est de la couverture radiophonique de la Commune, il faut dire qu'aucune radio n'existe dans la commune. Cependant, la commune est desservie par :

- La radio locale Couffo FM104.7 (commune de Klouékanmey)
- La radio communautaire Lalo FM 100 (commune de Lalo)
- La radio Lokossa FM (commune de Lokossa)
- La radio Ahémé FM (commune de Bopa)
- La radio carrefour FM (commune de Bohicon)
- La radio royale FM (commune d'Abomey)
- La radio nationale

La télévision nationale est généralement bien reçue dans la plupart des contrées de la Commune. Mais, les localités du Nord ont souvent quelques difficultés à y avoir accès.

4.6 Commerce

Dans, on dénote le développement du commerce surtout à Azové. Ce commerce est assez développé dans cet arrondissement à travers les magasins installés, le marché et porte sur la plupart des produits agricoles manufacturés et artisanaux. Les échanges qui ont cours sur les marchés des Arrondissements tels que Kissamey, Godohou, Atomey portent essentiellement sur les produits agricoles et quelques produits manufacturés.

Les échanges commerciaux sont l'un des points forts de la Commune à cause de l'importance du marché d'Azové pour tout le pays Adja et même au-delà.

4.7 Tourisme et hôtellerie

Dans la commune d'Aplahoué, on dénombre plus de cinq hôtels et de nombreux bars et restaurants qui sont installés aux bords de la plupart des voies.

Pour ce qui est du tourisme, on peut dire qu'il n'est pas du tout développé dans la commune d'Aplahoué. En dépit des atouts dont dispose la commune, il faut dire qu'il n'y a pas d'activité touristique en tant que tel.

4.8 Pêche et chasse

La pêche est très peu pratiquée et a lieu dans la zone d'Adjralala sur le fleuve Mono et au niveau de quelques rivières Doko et Tchitodoumè. La pêche fluviale se pratique peu. Il y a néanmoins plus d'une vingtaine d'étangs piscicoles appartenant au CeRPA et à la ferme Wadè à Dokomey.

Il en est de même de la chasse qui ne constitue pas une activité contrôlée au point d'en quantifier les produits. Elle est pratiquée dans presque tous les villages disposant de brousse abritant les gibiers.

CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

5.1.1 Principales maladies

Les données recueillies auprès des centres de santé de la Commune révèlent que le paludisme est la maladie la plus fréquente dans la commune en général.

Les autres maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, la méningite et le VIH Sida existent mais leur taux reste indéterminé.

5.1.2 Comportements et Attitudes à l'égard de la maladie

Les résultats d'enquête montrent que les populations de la commune d'Aplahoué utilisent les centres de santé publics ou privés pour améliorer leurs conditions de santé.

En 2003, pour les soins de maternité, seulement 46,0% des femmes ont accouché dans une formation sanitaire où elles ont été assistées par un personnel de santé ; 74,2% consultent un personnel qualifié avant accouchement et 26,7% après accouchement ; 0,7% pratique la planification des naissances.

5.1.3 Infrastructures et équipements

Un inventaire des infrastructures de santé montre que chaque arrondissement dispose d'un centre de santé (maternité et dispensaire couplés) sauf Azovè. Chaque service possède de latrines, de douche et cuisines pour malades, un dépôt pharmaceutique (en gros ou en détail). Mais, aucun des services ne dispose ni de laboratoire, ni de salles de consultation et d'hospitalisation. Suivant les arrondissements, les centres de santé ne disposent de logement ni pour le Major, ni pour la Responsable de maternité et le Médecin-chef.

En dehors de l'arrondissement d'Aplahoué qui dispose d'un centre plus ou moins adéquat, les autres arrondissements ne disposent que des cliniques, des Unités Villageoises de Santé (UVS) et des cabinets médicaux. Ces infrastructures sont réalisées soit sur financement du budget national, soit par l'ONG Plan-Bénin ou par la Croix Rouge.

A Azovè, les cabinets de soins privés sont réalisés par des personnes physiques ou par des personnes morales privées ou religieuses.

On compte dans la commune 28 cabinets (UVS, CASE, CASES) ou cliniques, pour la plupart non autorisés

5.1.4 Personnel de santé

Les résultats du recensement du personnel de santé de la Commune montrent qu'il existe 56 agents de santé de compétences diverses : médecins, infirmiers, sages-femmes et aides-soignants qualifiés ou non. Parmi ces cadres, il y a des Agents Permanents de l'Etat, des Contractuels d'Etat, des contractuels locaux et des collectivités locales. Ces agents sont rétribués soit sur le budget national, sur financement communautaire ou sur les fonds alloués aux mesures sociales.

Par rapport à ces résultats, les ratios population par médecin, par infirmier ou par sage-femme ne concordent aucunement avec les normes de l'OMS. Malgré cette situation, des disparités s'observent au profit de l'arrondissement d'Aplahoué qui dispose d'un centre médical plus ou moins adéquat en personnel et en équipement.

5.1.5 Dépenses de santé

De façon plus générale, le déficit d'accès aux soins de santé est de 72,6% pour le Mono-Couffo contre un taux global de 48,6% pour tout le Bénin. Ici aussi, on peut remarquer que la situation de tout le département du Mono-Couffo est déplorable en comparaison du niveau de l'indicateur au plan national

5.2 Education

L'éducation est la base de tout développement. Elle regroupe l'enseignement primaire et maternel, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et l'alphabétisation.

L'école primaire publique d'Aplahoué Centre, créée en 1921 est la première de la Commune.

5.2.1 Infrastructures scolaires

Un inventaire des infrastructures scolaires révèle dans la commune d'Aplahoué un total de 102 écoles dont 08 privées et 2 maternelles. Le nombre de salles de classes en matériaux définitifs s'élève à 264 et le nombre de salles de classes en matériaux précaires s'élève à 100. Il existe de latrines réparties dans 63 écoles.

La majorité des écoles possèdent des citernes hors-sol réalisées sur financement HEPS. Au total, on a dénombré quarante-huit (48) points dans les écoles primaires publiques de la Commune.

En ce qui concerne le niveau secondaire, on peut retenir qu'il y a un collège d'enseignement général dans presque tous les arrondissements de la Commune sauf à Godohou.

5.2.2 Personnel enseignant par catégorie

Le personnel enseignant fait cruellement défaut dans l'enseignement primaire à Aplahoué, comme dans la plupart des communes du Bénin. Les subventions envoyées chaque année sont insuffisantes pour recruter suffisamment d'enseignants contractuels afin de faire face aux besoins. En conséquence, les services des enseignants communautaires dont le rôle devient de plus en plus prépondérant dans le règlement partiel des problèmes de pénurie d'enseignants qualifiés, sont régulièrement sollicités.

Dans la quasi totalité des écoles de la Commune d'Aplahoué, le manque d'enseignant est criard. Le **tableau 8** résume la situation du personnel enseignant dans le primaire dans la Commune.

Tableau 8: Situation du personnel enseignant maternel et primaire de la commune en 2004

	Instituteur maternel	Instituteur titulaire	Instituteur adjoint	Contractuel de l'Etat	Communautaire
Aplahoué	01	35	-	30	39
Azovè	03	38	01	21	39
Kissamey	-	21	01	14	30
Dékpo	-	16	-	12	26
Gohou	-	11	-	09	21
Lonkly	-	10	-	11	06
Atomey	-	18	-	13	23
Commune	04	149	02	110	184

Source : PDC Aplahoué

Dans le secteur de l'enseignement secondaire également, les mêmes problèmes se posent s'agissant du personnel enseignant. Le déficit d'enseignants qualifiés est tout aussi préoccupant. La situation en personnel enseignant est résumée dans le **tableau 9**.

Tableau 9 : Situation du personnel enseignant secondaire de la commune 2004

	APE	Vacataire	Contractuel de l'Etat	Total
Aplahoué	18	63	07	88
Azovè	01	23	03	27
Kissamey	01	10	01	12
Dékpo	01	-	-	01
Gohou	-	-	-	-
Lonkly	01	-	-	01
Atomey	01	09	02	12
Commune	23	105	13	141

Source : PDC Aplahoué

5.2.3 Effectifs scolaires par sexe

D'après le rapport du plan d'éducation de la Commune d'Aplahoué à travers le projet EQUIPE (2004), l'effectif des écoliers s'est considérablement accru dans la commune par rapport aux années antérieures.

Sur 7.783 enfants, on dénombre 5.899 écoliers en 2004, avec un taux de scolarisation de 75,8% (tous sexes confondu), 84,3% de filles et 70,0% de garçons.

Pour ce qui est de la population scolaire, elle est estimée à quelques 4.296 élèves en 2002 – 2003 dont 893 filles et 3.403 garçons

Tableau 10 : Situation de l'accès à l'enseignement primaire dans la Commune d'Aplahoué 2003

	Nombre d'enfants scolarisables	Nombre d'enfants scolarisés	Taux de scolarisation (%)
Filles	3.155	2.660	84,31
Garçons	4.628	3.239	69,98
Total	7.783	5.899	75,79

Source : Document Projet EQUIPE (2004)

5.2.4 Alphasbétisation

On note l'existence d'un centre d'alphabétisation initiale dans tous les arrondissements à l'exception d'Atomey. En ce qui concerne la post alphabétisation, la situation est la même que pour l'alphabétisation initiale. La Commune dispose en tout de vingt quatre (24) centres d'alphabétisation initiale et de quinze (15) centres de post-alphabétisation. Selon le taux d'alphabétisation, l'arrondissement d'Azové vient en tête. Il est le mieux loti avec un taux d'alphabétisation initiale de 100% en matière d'alphabétisation initiale. Pour la post alphabétisation, c'est l'arrondissement de Dékpo qui vient en tête avec 95%. Pour toute la Commune d'Aplahoué, le taux d'alphabétisation initiale est de 94% tandis que le taux de post alphabétisation est de 93%.

Il faut également noter que dans tous les arrondissements où il y a un centre d'alphabétisation, il y a également des maîtres alphabétiseurs. Au total, la Commune dispose de trente-huit (38) maîtres alphabétiseurs dont vingt-trois (23) pour l'alphabétisation initiale et quinze (15) pour la post alphabétisation. Les maîtres alphabétiseurs sont pour la plupart des hommes, sauf Azové où il y a une femme maîtresse post alphabétiseuse.

Le taux d'analphabetisme des six ans et plus dans la commune d'Aplahoué est de 74,0%. Ce taux montre l'ampleur du phénomène dans la Commune et donne une idée de l'ampleur de la tâche des élus locaux. Ces chiffres contredisent les données fournies par la Direction Départementale de l'alphabétisation qui donnent des taux d'alphabétisation de plus de 80 dans la plupart des arrondissements. Par rapport à tout le département, la situation de la commune d'Aplahoué est même légèrement pire. En effet, le taux départemental d'analphabetisme est de 72,6%. Selon les données du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le taux d'analphabetisme au niveau national est de 67,2%.

CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES

6.1 Evolution du budget communal

Le budget de la Commune d'Aplahoué a connu ces dernières années des mouvements aussi bien au niveau des recettes, des dépenses, de l'épargne, du financement que des investissements. Nous présenterons dans ce document la situation budgétaire entre 1999 et 2003.

6.2 Recettes

L'évolution des recettes fiscales et non fiscales est consignée dans le **tableau 11**.

Tableau 11 : Evolution des recettes de la commune d'Aplahoué (1999 – 2003)

Années	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations (%)
1999	67 985 000	56 087 956	82,49
2000	62 500 000	48 947 505	78,31
2001	117 458 262	102 337 960	87,12
2002	97 179 140	80 142 179	77,40
2003	128 754 187	120 203 105	93,35

Source : Compte administratif de la commune

Il ressort du tableau que les recettes ont connu un brusque accroissement à partir de 2001. Cet accroissement est dû au reversement par l'Etat au profit de la Commune de la taxe de voirie aux recettes.

De manière désagrégée, sur les cinq dernières années, les recettes non fiscales ont été supérieures aux recettes fiscales de la Commune. En effet, en ce qui concerne les recettes non fiscales, elles ont, dans leur ensemble, augmenté sur la période, passant de Vingt neuf millions six cent vingt neuf mille sept cent soixante et onze (29.629.771) francs CFA en 1999 à soixante sept millions sept cent quatorze mille soixante deux (67.714.062) francs CFA en 2003. Le taux de recouvrement des recettes non fiscales a été appréciable, soit en moyenne 90,95%. Ce qui représente en moyenne 55,46 % des recettes ordinaires totales de la Commune.

Concernant les recettes fiscales, elles ont également accru entre 1999 et 2003. De dix neuf millions neuf cent trente trois mille cinq cent quarante et un (19.833.541) francs CFA en 1999, elles sont passées à Soixante sept millions cent trente neuf mille six cent soixante dix huit (67.139.678) francs CFA en 2001 avant de retomber à Quarante millions cinq cent quatre vingt et un mille trois cent vingt trois (40.581.323) francs CFA, en 2003, soit un accroissement moyen annuel de 15,4%. Leur taux de recouvrement n'est pas aussi négligeable avec en moyenne 71,03%.

Les recettes fiscales participent en moyenne à hauteur de 44,53% aux recettes ordinaires totales de la Commune.

6.3 Dépenses

L'évolution des dépenses globales de la commune entre 1999 et 2003 est résumée dans le tableau 12.

Tableau 12 : Evolution des dépenses globales de la commune d'Aplahoué (1999 – 2003)

Années	Dépenses Totales	Taux de réalisation (%)
1999	56 083 105	82.5
2000	48 762 741	78.0
2001	97 196 894	82.8
2002	80 142 179	82.5
2003	128 754 187	100.0

Source : Compte Administratifs de la commune

Les dépenses de la commune se déclinent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Tableau 13: Evolution de la répartition des dépenses de la commune

Années	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses Totales
1999	49 384 516	6 698 589	56 083 105
2000	45 459 461	3 303 280	48 762 741
2001	72 856 069	24 340 825	97 196 894
2002	66 674 103	13 468 076	80 142 179
2003	111 468 280	17 285 907	128 754 187

Source : Comptes Administratifs de la commune

Il se dégage du tableau que ce sont les dépenses de fonctionnement qui constituent le gros des dépenses totales de la Commune. Bien que les dépenses d'investissement suivent la même évolution que les dépenses totales, cette évolution est très faible par rapport à celle des dépenses de fonctionnement. Ce qui fait dire que les dépenses de la commune sont presque exclusivement consacrées aux charges de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement se subdivisent en dépenses de personnel, en dépenses de structure et autres dépenses. En effet, les charges de personnel représentent en moyenne 33,94 % des dépenses de fonctionnement au moment où les dépenses de structures se situent entre 23,41 % et 29,92 %. Les autres dépenses sont comprises entre 40,6% et 47,1% des charges totales de fonctionnement de la Commune.

6.4 Equilibres financiers de la Commune

L'analyse se fonde sur l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, et va se faire à trois niveaux :

- au niveau de l'épargne brute
- au niveau de la capacité d'investissement et
- au niveau de la capacité de financement

Epargne brute

Elle est obtenue en retranchant les dépenses de fonctionnement des recettes de fonctionnement. La Commune d'Aplahoué a une épargne brute moyenne de 9.096.988 sur la période 1999 et 2003.

Capacité d'investissement

La capacité d'investissement est obtenue en ajoutant les recettes d'investissement à l'épargne brute. Elle est en moyenne de 16.085.973.

Capacité de financement

La Capacité de financement est obtenue, en retranchant les dépenses d'investissement à la capacité d'investissement. La capacité de financement de la Commune d'Aplahoué est en moyenne 3.855.637.

7.1 Agriculture

Atouts

La commune d'Aplahoué dispose de plusieurs atouts favorables à l'agriculture. Les plus importants sont :

- La disponibilité d'espaces cultivables au nord de la commune;
- Le dynamisme des Organisations de Producteurs ;
- La Commune regorge de gros producteurs de coton, de maïs, de palmier à huile et de tomate.

Contraintes

Plusieurs contraintes limitent les activités agricoles dans la Commune. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- Les sols ferrugineux existants au nord de la Commune sont peu profonds et ne sont pas propices aux cultures, notamment au palmier à huile
- Le dérèglement et la mauvaise répartition des pluies
- L'accès de plus en plus limité à la main d'œuvre agricole notamment pour la culture du coton.
- Les équipements agricoles sont rudimentaires.
- L'adoption très limitée de la culture attelée dans le passé en l'occurrence au moment du Projet de Développement Rural Intégré Mono (PDRIM) (1991-1998). Mais actuellement, il est à noter que les producteurs (Arrondissement d'Atomey) se mobilisent pour accéder aux équipements de la culture attelée.
- Au Sud d'Aplahoué, des producteurs du fait de l'accès limité à la terre, associent les vivres au coton et traitent les plantes avec insecticides coton. Ce qui cause un problème de santé publique.
- La pauvreté des terres au Sud de la Commune (dans les Arrondissements Aplahoué, Dékpo, Azové, Kissamey).
- Les difficultés d'acheminement des productions vers les marchés importants de la Commune à cause de l'état de dégradation avancé du réseau routier.

7.2 Elevage

Les atouts et les contraintes de la commune d'Aplahoué en matière d'élevage sont :

Atouts

- Existence de pâturage dans le nord de la Commune
- Marché d'Azové d'envergure internationale ;
- Existence de produits et sous-produits agricoles et de transformation pour l'alimentation des animaux

Contraintes

- Les espèces élevées sont pour la plupart locales et devraient nécessiter des améliorations par l'apport des races améliorées ;
- Il reste que les acteurs intervenant dans ce domaine, s'invertissent davantage pour améliorer la productivité ;
- Peu d'attention est accordée aux soins des animaux.

7.3 Education

Le secteur éducatif dans la commune d'Aplahoué offre des atouts mais aussi des contraintes qui se présentent comme suit :

Atouts

- L'accès facile de tous les villages de la commune à l'école primaire ;
- L'existence d'APE (Association des Parents d'Elèves) fonctionnelle dans toutes écoles ;
- La plupart des arrondissements disposent d'un Collège d'enseignement Général

Contraintes

- Il n'y a seulement deux écoles maternelles ;
- Bon nombre de bureau d'Association de Parents d'Elèves ne sont pas fonctionnels compte tenu du faible niveau de leur membre

7.4 Commerce

Sur le plan commercial, la commune d'Aplahoué présente les atouts et les contraintes ci-après :

Atouts

- L'existence du marché d'Azové d'envergure internationale ;
- Le dynamisme de populations à esprit commercial développé ;
- L'existence de plusieurs marchés secondaires ;

Contraintes

- Le manque d'infrastructures routières ;
- L'insuffisance d'équipement dans les marchés ;
- L'insuffisance d'organisation des commerçants ;
- Le manque de formations commerciales ;
- La mévente saisonnière ;

7.5 Art, Sport, Culture

Dans la commune d'Aplahoué, l'art, le sport et la culture présente des atouts mais d'énormes contraintes freinent leur valorisation. En voici quelques uns de ces atouts et contraintes.

Atouts

- L'existence de bois d'œuvre à Atomey ;
- L'existence d'un nombre important de scieries ;
- L'existence d'organisations d'artisans

Contraintes

- Le manque de professionnalisme ;
- L'accès difficile aux crédits ;
- Les équipements sont archaïques ;
- L'accès difficile aux débouchés ;
- Le coût élevé des cérémonies de remise de diplômes ;

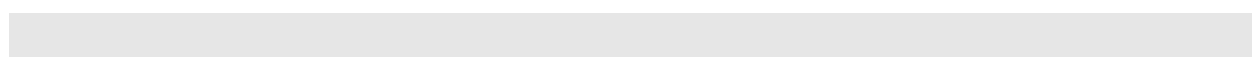
- Le manque de dynamisme des organisations des artisans ;
- L'accès difficile aux équipements ;
- L'encadrement technique très limité des artistes et sportifs ;
- La concurrence déloyale des contrefaçons
- L'absence totale des lieux de loisirs dans la Commune

7.6 Ressources Financières

Atouts

- Subventions de l'Etat
- Création de plusieurs taxes dont taxes de voirie

Contraintes

- Forte dépendance par rapport à l'Etat
 - Faible recouvrement des recettes fiscales
 - Faible capacité d'investissement et de financement
- 

Dans la commune d'Aplahoué, cinq filières porteuses ont été identifiées. Quatre d'entre elles concernent la production végétale. Il s'agit du maïs, manioc, du coton et des cultures maraîchères. La cinquième filière est l'élevage des petits ruminants.

Les raisons de ces choix sont multiples. Les plus importantes sont la disponibilité des terres cultivables, l'existence de bas-fonds et de retenues d'eau, la disponibilité de main d'œuvre, l'existence d'un marché à caractère international et de plusieurs marchés secondaires et la bonne pluviométrie.

Quant au choix de la filière charnière, c'est le **coton** qui pourrait jouer le rôle de levier de développement pour la commune d'Aplahoué.

8.1 Caractéristiques de la filière levier

Le coton constitue l'essentiel des exportations du Bénin. Il constitue 70% des recettes d'exportations sur la période 1998-2002 et environ 40% du PIB. A ce titre, il est un des principaux moteurs de l'économie béninoise. La production du coton évolue avec les surfaces emblavées. Les superficies emblavées et la production ont respectivement évolué à un rythme annuel de 12% et 10%. Ces évolutions sont dues au non respect des itinéraires techniques et agronomiques, à la faible intensification et au problème que connaît le système national de vulgarisation.

Les systèmes culturaux sont caractérisés par leurs itinéraires techniques, les intrants et les modes de protection phytosanitaire et de fertilisation utilisés. Pour chaque système, le choix du terrain est le même. Il faudrait un sol fertile et éviter les terrains marécageux, le coton ne supportant pas les sols hydromorphes.

Quelques systèmes culturaux existent au Bénin à savoir :

- le coton conventionnel : la production conventionnelle de coton se caractérise par l'utilisation des produits chimiques de synthèse pour le traitement des semences et le traitement rigoureusement calendaire du coton en phase de végétation par des produits chimiques de synthèse. Des engrais minéraux sont utilisés pour la fertilisation du sol.
- Le coton avec lutte étagée ciblée (coton LEC) : Ce système se caractérise essentiellement par, l'utilisation des produits chimiques de synthèse pour le traitement des semences ; l'utilisation d'une dose réduite des produits chimiques de synthèse recommandées pour la protection phytosanitaire du coton conventionnel suivant un traitement rigoureusement calendaire et des interventions complémentaires décidées en fonction de seuils d'attaque des insectes nuisibles ; ainsi que l'utilisation d'engrais minéraux.

- le coton biologique de systèmes d'exploitation certifiées biologiques : Il est produit en s'abstenant systématiquement de l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse. Ce coton est produit en valorisant les ressources naturelles locales telles que les plantes insecticides et insectifuges, le fumier, la bouse et l'urine de vache, la fiente de volaille etc.
- le coton issu de la production durable intégrant les éléments du système conventionnel et de la lutte biologique : Il est du coton qui est produit en utilisant des produits biologiques (fortifiants de plante, formulation à base de produits naturels) pour le traitement des semences, la protection de la culture, les engrais minéraux et des matières organiques pour la fertilisation du sol.
- le coton transgénique : « Bt » sont les initiales désignant la *Bacillus thuringiensis*, une bactérie se trouvant naturellement dans le sol, et produisant des toxines dont les agriculteurs se servent pour lutter contre les larves des lépidoptères.

Les rentabilités estimées du coton conventionnel sont en conséquence faibles ou négatives au Bénin. Cette situation compromet sérieusement la compétitivité du coton béninois ainsi que la viabilité financière de la filière qui en assure actuellement des fonctions financières et logistiques pour d'autres filières.

D'après le RGPH 2002, 35% de la population Béninoise travaillent dans la culture du coton. Le nombre total de chefs de famille agricoles est de 550 000 dont 325 000 travaillant dans le coton (soit 59,1%). Le nombre total d'agriculteurs intervenant dans le secteur du coton est de 2 000 000 de personnes réparties en 5 600 groupements et coopératives avec un nombre moyen de 360 agriculteurs par groupement. La superficie moyenne emblavée en coton est de 0,8 ha.

L'évolution du rendement cotonnier de 1997/1998 à 2003/2004 au niveau des exploitations paysannes a enregistré de nombreuses variations. Les rendements moyens nationaux en coton graines ont évolué pendant cette période de 103 Kg/ha en 1997/98 à 1 216 kg/ha en 2003/04. Les baisses drastiques de rendement ont marqué les campagnes 1998/99 et 1999/00. Ces déférentes baisses sont dues à la résistance développée par *Helicoverpa armogera* aux pyréthriinoïdes. Ainsi ces baisses démontrent l'importance de ce ravageur dans ces différentes zones de production.

8.2 Organisation de la filière et les principaux opérateurs

La filière cotonnière du Bénin implique une multitude d'acteurs à plusieurs niveaux.

- La Direction du Conseil Agricole et de la Formation est l'instance centrale en matière de vulgarisation au niveau du MAEP.
- La Direction de l'Agriculture du MAEP est un autre acteur de la filière coton dont les services sont concernés par la production et la multiplication de semences et le contrôle des produits phytopharmaceutiques.
- Le centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF)
- Les centres régionaux de promotion agricole (CeRPA)
- Les Groupements Villageois (GV) qui sont des organisations paysannes (OP) au niveau village qui se chargent de recenser les superficies à emblaver, les besoins en intrants et semences des producteurs.
- Les Unions Départementale des Producteurs (UDP)
- Le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA)
- La Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)
- La commercialisation du coton-graine a été longtemps gérée par la SONAPRA qui en assurait le monopole. Depuis 2000, le monopole de commercialisation de la SONAPRA a été supprimé en raison des difficultés que connaît la filière pour faire face à sa libéralisation progressive.

Trois principales institutions régulent désormais le système. Il s'agit de la Fédération des Unions de producteurs du Bénin (**FUPRO/Bénin**) qui est un cadre de concertation, de l'auto promotion et de la défense des intérêts des membres des groupements villageois et leur développement à la base ; de l'association Interprofessionnelle du Coton (**AIC**) dont la mission essentielle est de réunir et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'accroissement de la production cotonnière et de faciliter les concertations entre les différentes familles professionnelles; de la centrale de sécurisation des paiements et de Recouvrement (**CSPR**) qui doit répondre à un double besoin de sécuriser d'une part, les producteurs pour le paiement effectif et à temps réel du coton vendu aux égreneurs et d'autre part, le remboursement du crédit intrants pour garantir les besoins en intrants de la campagne suivante ; et enfin l'Etat qui conserve ses fonctions régaliennes à savoir l'élaboration et le suivi d'une politique nationale de production du coton, le contrôle des normes et de qualité, l'homologation des prix d'achat du coton-graine.

La commercialisation primaire du coton graine est assurée par l'AIC en relation avec la CSPR et la FUPRO. Outre le coton graine, le Bénin produit le coton fibre grâce à 18 usines d'égrenage dont la capacité potentielle est estimée à 587 500 tonnes, largement supérieur à la production nationale estimée à moins de 400 000 tonnes. La grande partie de la production du coton fibre est exportée. Les consommations locales sont représentées par deux sociétés textiles de la place. Leur consommation varie entre 2 et 11%.

Au total, malgré les profondes mutations subies, la filière coton éprouve encore des problèmes pour obtenir des résultats probants. En particulier, les dysfonctionnements dus au retard accusé dans la mise en place des intrants et le paiement du coton graine aux producteurs aliènent les dynamiques que l'on est en droit d'attendre dans ce secteur. Les nombreuses hésitations de l'Etat pour libéraliser complètement la filière sont des causes de la faible performance observée ces dernières années.

8.3 Atouts et contraintes de la filière coton dans la commune

Ce choix s'explique par le fait que la commune jouit d'une disponibilité en terres et en main d'œuvre, la pluviométrie est suffisante pour la production du coton et enfin la filière coton bénéficie de l'existence d'organisations faitières aussi bien au niveau communal qu'au niveau national. Toutefois, certaines menaces pèsent sur la filière et sont susceptibles d'entraver son développement. Les plus épineuses sont les fluctuations des coûts mondiaux, la mauvaise qualité des intrants, la mauvaise gestion des OP, l'insuffisance de crédits agricoles et le non paiement des producteurs à bonne date.

8.4 Stratégies de développement de la filière

Stratégies nationales

L'amélioration de la filière coton au Bénin passe par :

- l'amélioration des techniques culturales : les producteurs doivent de respecter les itinéraires techniques et agronomiques. L'approvisionnement en semence n'est pas tout à fait assuré dans le temps voulu et les qualités standard de semence ne sont pas assurées faute de cahier de charge et de contractualisation pour les multiplicateurs. Le semis du coton se fait avec des retards qui sont induits par des difficultés financières lors de la préparation des champs et la mise en place tardive des intrants
- La réorganisation du circuit de commercialisation avec une plus grande implication des représentants des zones productrices de coton.

- La re dynamisation et la dépolitisation des structures comme la FUPRO, les UDP, les UCP et les GV.
- Une plus grande autonomie de gestion et une plus grande transparence dans la conduite des affaires des structures d'accompagnement de la filière que sont l'AIC, la CAGIA, la CSPR etc.
- La diminution de la déviation des intrants vers d'autres cultures. La filière coton supporte une partie des charges d'intrants pour d'autres filières ainsi que les frais de transaction liés à l'approvisionnement de ces intrants. Il serait souhaitable de prévoir un système d'approvisionnement spécifiques aux autres filières basées entre autres sur des services financiers ou bancaires ciblés.
- La libéralisation complète de la filière.

Stratégies communales

- ◆ Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- ◆ Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le niveau d'activité global de la population de la commune d'Aplahoué demeure élevé. Au fil des ans (entre 1992 et 2002) la structure de la population active est plus équilibrée entre l'homme et la femme. Le rôle économique des femmes est donc mieux perçu. D'autres progrès au niveau de l'allongement de la durée de la scolarisation se traduisent par une diminution des taux d'activité des moins de 20 ans et de la proportion des apprentis. Le chômage déclaré a régressé notamment au niveau des primo-demandeurs d'emploi mais au prix d'une plus forte informalisation de l'économie et d'une augmentation conséquente de la proportion des indépendants. Augmenter la richesse, réduire la pauvreté et vaincre la faim passent certainement par le relèvement du défi de l'accès de ces producteurs à l'instruction.

Par ailleurs, la promotion de l'économie communale regorge beaucoup d'atouts et de potentialités. Cependant, ils restent faiblement exploités et freinent le développement de la commune. La concrétisation de la décentralisation, l'élaboration du Plan de Développement Communal auxquels s'ajoute la présente monographie avec l'identification de la filière la plus porteuse (**Coton**) et les rôles des autorités communales constituent une opportunité pour le développement économique de la commune. Pour le cas spécifique de la valorisation optimale de la filière charnière (coton), les autorités locales en particulier doivent favoriser la mise en place d'un cadre de concertation fonctionnel entre les acteurs d'une part et d'autre part faciliter l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton

CONCLUSION GENERALE

L'analyse de la situation des différents secteurs de développement en général et celle de la situation économique de la commune en particulier révèle un accroissement à un rythme variable. Cette évolution suppose la satisfaction des besoins de plus en plus croissants dans les domaines, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la protection de l'environnement et autres. Le pari ne sera gagné que si la production des richesses nationales et notamment celle de la commune évolue à un rythme nettement plus élevé. Dans le cas contraire on assistera à une détérioration des conditions de vie des populations de la commune. Conscient de cette situation, l'Etat Béninois avec l'appui des partenaires au développement (PRODECOM) s'est engagé aux côtés des autorités communales dans l'élaboration d'une monographie économique de la commune avec le choix d'une filière charnière de développement. L'objectif global est, entre autres d'avoir une vue synoptique sur les secteurs d'activités et sur les filières porteuses de la commune, éléments pouvant servir de guide pour mesurer le sens de l'évolution économique de la commune et celle des conditions de vie des populations. De l'analyse de l'ensemble des secteurs d'activités et des filières de la commune, la filière **coton** apparaît comme la filière charnière de développement économique et social de la commune.

En conséquence, la filière coton mérite donc une attention particulière de la part des acteurs de développement internationaux, nationaux et locaux.

Toutefois, signalons à l'endroit des autorités communales d'Aplahoué que cette première version de la monographie mérite d'être régulièrement actualisée avec les données statistiques plus fines et fiables afin qu'elle retrace la photographie complète de la situation économique de la commune à tout instant et à toutes fins utiles.

BIBLIOGRAPHIES

MDR, ECVR (juin 2000) : Profil de la pauvreté rurale et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, Département du Mono

Rapport d'analyse de monographie de la commune d'Aplahoué, FNUAP, 2005

Plan de Développement de la Commune d'Aplahoué, Janvier 2005

PRODECOM (2006) : Résultats Atelier Régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Zone agro-écologique V, Bohicon, 2005

Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005

Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005

INSAE, RGPH3, (Février 2002), Résultats Définitifs, Décembre 2003

Atlas Monographique des Communes du Bénin, 2001